



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

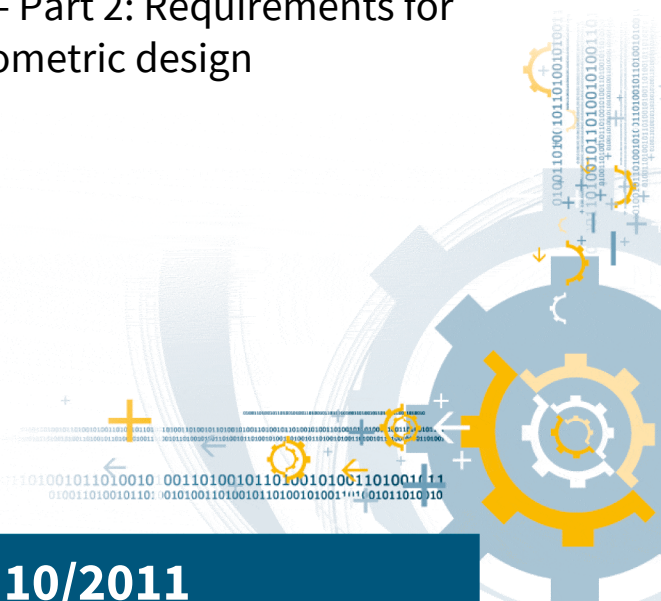
ILNAS-EN 13232-2:2003+A1:2011

**Applications ferroviaires - Voie -
Appareils de voie - Partie 2: Exigences
de la conception géométrique**

Bahnanwendungen - Oberbau - Weichen
und Kreuzungen - Teil 2: Anforderungen
an den geometrischen Entwurf

Railway applications - Track - Switches
and crossings - Part 2: Requirements for
geometric design

10/2011



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13232-2:2003+A1:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13232-2:2003+A1:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 13232-2:2003+A1:2011

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 13232-2:2003+A1

Octobre 2011

ICS 93.100

Remplace l'EN 13232-2:2003

Version Française

Applications ferroviaires - Voie - Appareils de voie - Partie 2:
Exigences de la conception géométrique

Bahnanwendungen - Oberbau - Weichen und Kreuzungen -
Teil 2: Anforderungen an den geometrischen Entwurf

Railway applications - Track - Switches and crossings -
Part 2: Requirements for geometric design

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 7 février 2003 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 13 septembre 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles